



Pour les élèves de 4ème

DATE DE RENTRÉE : Lundi 1er septembre à 8h30

- **Accueil des élèves et de leur famille de 8h30 à 10h30 par l'équipe pédagogique** : présentation de la formation et informations diverses
- **À partir de 10h30 jusqu'à 16h30** : accueil et ateliers découvertes avec les élèves

*Les élèves de 4ème n'auront **pas cours le mardi 2 septembre** (réservé à l'accueil des 3ème).*

Dates à retenir

→ VENDREDI 19 SEPTEMBRE :

Journée d'intégration Sport Nature à Jugon-les-Lacs (22) - Départ du lycée à 8h45

→ JEUDI 18 SEPTEMBRE :

Photo de classe

Plusieurs journées pédagogiques seront prévues pendant l'année scolaire dont les dates vous seront communiquées via Ecole Directe.



LISTE DES FOURNITURES EN ANNEXE

PÉRIODES DE STAGE

**STAGE 1 : lundi 26 au vendredi 30 janvier 2026
OU du lundi 9 au vendredi 13 février 2026**

A confirmer à la rentrée

STAGE 2 : mardi 7 au vendredi 10 avril 2026

STAGE 3 : lundi 15 au samedi 26 juin 2026

Voir document joint en annexe

ÉCOLE DIRECTE

Vous disposez d'un code d'accès à Ecole Directe réservé aux parents et/ou responsables légaux.

Nous communiquons essentiellement aux familles par ce biais : résultats scolaires, emploi du temps, actualité, documents administratifs (certificat de scolarité, règlement intérieur, code de vie, charte informatique...) et les courriers adressés aux familles.

Un code Ecole Directe sera également remis à la rentrée à chaque élève pour accéder aux informations sur sa scolarité.

Retrouvez **Ecole Directe** sur <https://ecoledirecte.com> ou sur votre mobile via App Store.

HORAIRES DES COURS

LUNDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

MARDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

JEUDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

VENREDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



À RENDRE

ANNEXES

- 1 - FICHE D'URGENCE
- 2 - AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Sont concernés tous les dossiers d'aménagements pédagogiques : PPS (AVS et/ou matériel adapté), PAP, PAI, PPRE, et les notifications d'aménagements d'épreuves.

Tous ces documents sont à retourner pour le 20 août 2025 au plus tard secrétariat.

RESTAURATION

L'accès au self est contrôlé par un badge. Celui-ci sera remis à la rentrée. En cas de perte ou de détérioration, ce badge sera facturé.

BOURSES

La demande de bourse se fait auprès du secrétariat qui délivre à la famille ou au jeune majeur un formulaire CERFA à remplir. Avant d'engager la démarche, il est possible de faire une simulation en ligne sur le site Internet :

<https://calculateurbourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Les demandes sont à communiquer avant le 01 septembre.

ABSENCES

Pour une absence prévisible, demander une autorisation préalable aux éducateurs de la Vie Scolaire. Pour toute absence non prévue, il est très important de prévenir le lycée avant **9h00** via votre compte famille Ecole Directe à l'attention des personnels de la Vie Scolaire ou bien par téléphone au 02.99.06.52.84.

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils comprennent :

- La contribution des familles,
- les photocopies. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'achat de manuels scolaires. Ils sont mis à disposition des élèves. Toutefois, dans certaines classes, il sera nécessaire d'acheter des cahiers d'exercices que le lycée commandera,
- les Travaux pratiques,
- l'assurance Mutuelle Sociale Agricole obligatoire pour tout élève inscrit dans un lycée en contrat avec le ministère de l'agriculture. Cette assurance couvre uniquement les accidents ayant lieu au lycée, trajets domicile-lycée, domicile-lieu de stage.

Si vous souhaitez adhérer à la garantie individuelle "Accidents corporels" proposée par Groupama, un bulletin et les modalités d'adhésion seront disponibles à la rentrée sur votre compte famille Ecole Directe.

Cette adhésion est facultative.

Merci de nous faire parvenir une attestation de responsabilité civile de votre assureur si vous ne la prenez pas.

Seul les voyages, étude de milieu, sorties scolaires, ne sont pas inclus dans le coût.

Une réduction du coût de la scolarité est accordée à partir du deuxième enfant scolarisé.

Vous recevrez la facture annuelle début octobre. Le prélèvement sera mis en place à partir d'octobre.



Pour rappel, un acompte de 200,00€ pour le mois de septembre est à régler par chèque ou espèces pour le 20 août 2025.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour ceux qui utilisent les transports scolaires (car) la demande de transport est à faire via le site :

<http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>

Toute demande de carte reçue après le 16 juillet 2025 sans justification particulière donne lieu à une majoration de 30€.

À QUI S'ADRESSER ?

Changement d'adresse ou de téléphone :

Merci de prévenir le secrétariat par email ou par courrier de tout changement intervenant en cours d'année. Vous avez également la possibilité de le faire directement via votre compte famille école directe.

Pour information : les bureaux sont fermés pour congés du 11/07/2025 au 20/08/2025 inclus.